

Le Lien



LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT- LOUIS-DU-HA! HA!



Téléphone : 418-854-2260

Site Internet : www.saintlouisduhaha.com

Courriel : municipalite@saintlouisduhaha.com

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

Conception et rédaction : Diane Bossé

À METTRE DANS VOTRE AGENDA

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 3 MAI 2021 À 20H

À HUIS CLOS

EN RAISON DES MESURES GOUVERNEMENTALES

MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Veillez prendre note que la municipalité distribuera des *petits plants gratuitement* aux résidents de Saint-Louis-du-Ha! Ha! Dans la semaine du 17 mai 2021, un mémo sera distribué par la poste indiquant la date, l'heure et l'endroit prévu pour la distribution des petits plants.

Nous invitons aussi les nouveaux propriétaires qui sont venus s'installer à Saint-Louis-du-Ha! Ha! (entre le début de janvier 2020 à aujourd'hui) à venir se procurer des petits plants. Nous vous demandons de communiquer avec Diane Bossé au 418-854-2260 poste 103 pour vous inscrire.

Pour les autres résidents, vous n'avez pas besoin de vous inscrire, vous avez juste à vous présenter lors de la journée qui sera prévue. Quantité limitée.

Cette activité est en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui permet de distribuer divers plants d'arbres. Le Mois de l'arbre et des forêts contribue à nous faire réaliser l'importance de cette ressource dans toutes les sphères de notre vie.

RAPPEL.. RAPPEL

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Vous avez jusqu'au **1^{er} mai 2021** pour vous inscrire pour la collecte des encombrants par téléphone au 418-853-2220 ou par internet au www.ridt.ca



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0

Le 3 mai 2021

PROJET ORDRE DU JOUR à 20h00 à huis clos

- 1- **Mot de bienvenue**
- 2- **Conformité du quorum**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
 - a. Période de questions portant sur ordre du jour
- 4- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021**
- 5- **Suivi des dossiers**
- 6- **Approbation des comptes et déboursés**
- 7- **Correspondance**
- 8- **Affaires financières**
 - a. Présentation et adoption – Rapport financier 2020
 - b. Rapport – Application du règlement de gestion contractuelle 2020
 - c. Résolution – Audit 2021
 - d. Résolution – Refinancement emprunt Ponceau Vieux-Chemin
- 9- **Loisirs, cultures et vie communautaire**
 - a. Résolution – Programme PRIMADA Parc Chanterelle
 - b. Renouvellement – Bail Bibliothèque
 - c. Proposition – Terrain de jeux 2021
- 10- **Travaux publics**
 - a. Demande – Ajustement salarial 2 employés saisonnier
- 11- **Urbanisme**
 - a. Appui pour CPTAQ – Lot 6 366 929 et 6 366 930
 - b. Résolution – dérogation mineure 69 rue Caron
 - c. Demande citoyenne – Droit de passage lot 4 485 167
 - d. Demande Municipalité – Droit de passage 6 400 174
- 12- **Sécurité incendie**
 - a. Soumission – 2 bunkers supplémentaire
 - b. Soumission – travaux modification système d'eau potable
 - c. Demande – vérification test hydrostatique Transport Canada
- 13- **Santé bien-être et Hygiène du milieu**
- 14- **Varia**
- 15- **Période de questions**
- 16- **Levée de l'assemblée**

Infos de votre mairesse

CitoyenNEs,

Je veux souligner la semaine de l'action bénévole qui a eu lieu du 18 au 24 avril dernier. Je veux vous remercier pour votre implication. Au quotidien vous faites une différence pour notre communauté. Merci pour votre temps!!

Suite à la vente de plusieurs maisons, je suis heureuse d'accueillir de nouvelles familles. Le conseil municipal, les employéEs municipaux se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue. Si vous avez des questionnements aux sujets des Loisirs et des organismes, madame Diane Bossé peut vous répondre. Vous pouvez la rejoindre au 418-854-2260 poste 103.

La séance du conseil sera le 3 mai 2021 à 20H00 à huis clos à la salle municipale.

Sonia Larrivée, maire

SAVIEZ-VOUS...

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera fermé le lundi 24 mai 2021 en raison du congé de la journée nationale des patriotes. Le bureau sera ouvert le mardi 25 mai 2021 dès 8h30.

INSTALLATION DES BOLLARDS DE PROTECTION

D'ici quelques semaines, la municipalité installera les bollards de protection sur la rue Commerciale en face de l'École Georges-Gauvin pour toute la durée de la saison estivale. L'installation des bollards assure la sécurité des piétons, le contrôle de la circulation et la protection de cet espace.

Merci de votre collaboration et de respecter la sécurité des piétons !

RAPPEL CONCERNANT LE BRÛLAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Direction régionale du Centre de contrôle environnemental du Bas-Saint-Laurent nous rappelle que l'article 194 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) stipule qu' :

- il est strictement interdit de brûler à l'aire libre des matières résiduelles sauf s'il s'agit de branches, d'arbres ou de feuilles mortes.

La direction générale vous demande d'appeler à la municipalité de Saint-Louis-du Ha! Ha! pour vous renseigner sur vos obligations en tant que citoyen et ainsi éviter les coûts associés au déploiement des unités d'urgence.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

La direction

MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC

Règlement sur les chiens et décision poules urbaines

Règlements sur les chiens :

Nous désirons vous rappeler que les **chiens** ne sont pas admis dans les lieux publics de la municipalité s'ils ne sont pas tenus en laisse selon un règlement municipal. Cela comprend les parcs, l'intérieur de la patinoire, le terrain de balles et le terrain de tennis. De plus, pour le bien de nos concitoyens qui utilisent ces endroits, nous vous invitons à ramasser tous les petits cadeaux que ceux-ci peuvent laisser derrière.

Décision poules urbaines :

Pour les **poules** urbaines, le conseil municipal a autorisé leurs possessions que pour l'année 2021 pour des fins éducatives. À noter que les poulaillers, peu importe leurs grandeurs doivent être autorisés par permis comme un bâtiment accessoire (règlement sur l'urbanisme) au même titre qu'un garage ou un cabanon. Si vous remplissez ces critères, nous vous invitons à venir remplir une demande de permis au bureau municipal.

Organismes et loisirs

CHEVALIERS DE COLOMB

En raison des mesures gouvernementales, la réunion qui était prévue le jeudi 13 mai est ANNULÉE. Merci de votre compréhension.

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

La situation (COVID) ne nous permet pas encore à procéder à faire nos assemblées générales annuelles. Nous attendons de meilleures circonstances.

Pour ce qui est de l'assemblée générale annuelle du Carrefour 50 ans plus, elle aura lieu le vendredi 14 mai prochain par vidéoconférence ZOOM. Votre présidente y assistera par internet.

Pour la fête des Mères : Souhait chaleureux de joie et de bonheur à toutes les mamans du monde et à toutes ces femmes qui oeuvrent pour nous en cette période difficile.

INFORMATIONS SUR LE CAMP DE JOUR ÉTÉ 2021

Aux parents des enfants qui fréquentent l'école Georges-Gauvin

Vous avez sûrement reçu par le biais de l'école Georges-Gauvin, un courriel concernant un sondage pour connaître vos besoins sur les heures d'ouverture du camp de jour cet été.

La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! vous invite à compléter ce sondage d'ici le 6 mai prochain. Pour les parents qui n'auraient pas reçu le sondage, vous avez juste à communiquer avec Diane Bossé, au 418-854-2260 poste 103 pour recevoir le lien qui permettra de répondre au sondage.

Suite aux résultats, nous allons être en mesure de faire la période d'inscription. Nous vous ferons parvenir un mémo par le biais de l'école d'ici la mi-mai.

OUVERTURE DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ESTIVALES

La municipalité vous informe que les parcs La Chanterelle et celui que la rue Caron sont accessibles tous en respectant les mesures sanitaires. Dans les prochaines semaines, les tables, les bancs et certaines balançoires seront installés.

Pour ce qui est des infrastructures sportives (terrains de tennis et baseball, patinoire), des mesures sanitaires doivent être respectées : activités sans contact, pratique seule, en dyade, avec les occupants d'une même résidence ou en groupe d'un maximum de 8 personnes, plus une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement.

MENTION DE FÉLICITATIONS !

La municipalité tient à féliciter l'**entreprise Ingéniex** de Saint-Louis-du-Ha! Ha! qui était en nomination dans le volet création d'entreprise « Faire affaire ensemble » lors du 23^e Défi OSE entreprendre du Bas-Saint-Laurent de la finale régionale qui a eu lieu vendredi 23 avril dernier.

Les propriétaires sont messieurs Jean-Luc Richard et Pierre-Olivier Dufresne. Ingéniex œuvre dans le domaine manufacturier et des services. Son objectif est de concevoir de nouvelles technologies et supporter les entreprises émergentes dans la conception de plans techniques (dessin industriel). Cette entreprise est située au 237 rue Commerciale à Saint-Louis-du-Ha! Ha!



ON S'INFORME SUR LES PROGRAMMES FÉDÉRAUX

Le Centre des Femmes du Témiscouata vous invite à un atelier d'information avec Madame Jenny Pelletier de Service Canada.

Qu'est-ce que Service Canada ? Démystifier la sécurité de la vieillesse; comment prévenir les fraudes d'identité, protéger mon numéro d'assurance sociale, etc.. Cet atelier aura lieu le mardi 11 mai 2021 à 19h00 via la plateforme ZOOM et c'est gratuit. Vous devez obligatoirement vous inscrire pour recevoir le lien pour accéder à cette formation.

Pour information et inscription : 418-854-2399. Bienvenue à toutes et à tous !

Note : Le Centre des Femmes offre le prêt de tablettes électroniques au besoin.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

Le Centre des Femmes du Témiscouata vous invite à son assemblée générale annuelle qui se tiendra via la plate-forme internet ZOOM le jeudi 27 mai à 13h30. Lors de cette rencontre, les sujets suivants seront abordés : le rapport d'activités, le rapport financier 2020-2021, les orientations et les priorités de l'organisme pour 2021-2022.

Vous pouvez vous inscrire au 418-854-2399 ou par courriel au femtemis@videotron.ca. Le lien pour accéder à la réunion vous sera envoyé la veille de l'assemblée.

Bienvenue à toutes les personnes ayant un intérêt pour le Centre !



Unité Régionale de Loisir et de Sport
du Bas-Saint-Laurent



PRENDS LE TEMPS DE BOUGER !

L'Unité régionale de loisirs et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS BSL) invite toute la population à profiter de la Journée nationale du sport et de l'activité physique (JNSAP) pour bouger en solo ou en bulle familiale, en plein air ou à la maison tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Participez en grand nombre à ce concours de « bougeottes » à l'adresse : <http://jnsap.ca/region/bas-saint-laurent> sous l'onglet Inscription entre le 2 et le 12 mai 2021. Partagez vos publications et on invite les citoyens de tous âges à BOUGER !

Plus de 1 000 \$ en prix à gagner. (voir la liste de prix sur le site de JNSAP.CA).



LA SÉCURITÉ À VÉLO

Avec l'arrivée du beau temps, nous allons voir apparaître les vélos sur nos routes. Cette belle activité apporte malheureusement son lot de risque et chaque année nous avons de malheureux accidents sur nos routes. C'est pour cette raison que nous profitons de cette période pour vous donner des conseils de sécurité pour pratiquer cette activité de façon le plus sécuritaire.

En vélo, assurez-vous d'être visible et d'établir un contact visuel avec les conducteurs des véhicules pour être certain qu'il vous a bien vu. Pour y arriver, équipez le vélo de réflecteurs et portez des vêtements voyants ou réfléchissants ou un dossard.

En vélo il est interdit de rouler sur les trottoirs, car ils sont réservés aux piétons. Il est aussi obligatoire de rouler dans le sens de la circulation, sauf s'il y a signalisation contraire. Il faut également circuler en file indienne.

Le cycliste doit se conformer en tout temps aux panneaux et aux feux de circulation. Il doit par exemple s'immobiliser complètement à un feu rouge ou à un panneau d'arrêt, même si la voie est libre.

Toujours signaler ses intentions d'une façon continue et sur une distance suffisante pour être bien vu par les autres usagers.



Il est également interdit :

- de transporter un passager, sauf si un siège est prévu à cet effet.
- de circuler en ayant un animal ou un objet qui obstrue la vue ou gêne la conduite du vélo.

À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? **Soyez visible et prévisible!**

Soyez visible

Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard.

Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.

Marchez sur le trottoir

C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

Traversez aux bons endroits

Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1^{er} Date limite pour vous inscrire à la collecte des encombrants de la RIDT
2	3 Séance conseil municipal à 20h à huis-clos à la salle municipale	4	5 Bibliothèque de 13h30 à 15h00 et de 19h00 à 20h30	6	7	8
9	10	11	12 Bibliothèque de 13h30 à 15h00 et de 19h00 à 20h30	13	14	15
16	17	18	19 Bibliothèque de 13h30 à 15h00 et de 19h00 à 20h30	20	21	22
23	24 Bureau municipal FERMÉ FÊTE DES PATRIOTES	25 OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL 8H30	26 Bibliothèque de 13h30 à 15h00 et de 19h00 à 20h30	27	28	29
30	31					